



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

revendications

Question écrite n° 15251

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur les réflexions exprimées par la Fédération française des motards en colère de la Moselle (FFMC 57) concernant la sécurité routière. La FFMC 57 souligne que, si de nombreuses recherches existent en matière d'accidentologie dans le domaine automobile, celles-ci sont rares, voire inexistantes, en ce qui concerne les deux-roues motorisés (ou non). Elle souhaite donc que soient développées des études détaillées d'accidents impliquant ce type de véhicule et qu'il en soit tenu compte dans les orientations des politiques de sécurité routière. Elle ajoute que les moyens doivent être donnés à la recherche pour permettre le lancement d'études spécifiques et que les données en accidentologie doivent être uniformisées avec celles de nos partenaires européens. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Au cours des dernières années, un certain nombre de projets sur l'accidentologie des deux-roues motorisés ont été réalisés ou sont en cours de réalisation, tels que les projets RIDER, PROMOTO, SUMOTORI, 2RM, SIMACOM. En parallèle, de nombreuses recherches sur les deux-roues motorisés sont menées, principalement au sein de l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS). Ces recherches portent, notamment, sur les scénarios d'accidents à partir d'études détaillées de cas, les erreurs d'interaction entre les deux-roues motorisés et les autres véhicules, les problèmes de détection et détectabilité des deux-roues motorisés, la nature des blessures rencontrées chez les usagers, ou encore le comportement dynamique des véhicules. Des recherches sociologiques ont également été réalisées. Conscient de cette problématique, l'INRETS a mis en place, depuis la fin de l'année 2005, une « plate-forme intégratrice » sur les deux-roues motorisés, qui a pour objectif de mettre en relation des chercheurs de différentes disciplines sur ce sujet, en vue de réaliser ensuite de nouvelles recherches. Il convient également de signaler que l'Observatoire national interministériel de sécurité routière (ONISR) publie tous les deux ans une étude sectorielle sur les motocyclettes, dans laquelle les données d'exposition au risque, d'accidentalité et de comportement de ces usagers de la route sont analysées. Cette étude précise également les caractéristiques des accidents les plus fréquents impliquant des motocyclistes. Enfin, le préfet Régis Guyot a constitué un groupe de travail en 2006, destiné à proposer des gisements de sécurité routière pour cette catégorie d'usagers. Les conclusions de ce groupe de travail sont attendues pour le premier semestre 2008.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15251

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2008, page 711

Réponse publiée le : 29 avril 2008, page 3693